

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide cette décision modificative telle qu'elle a été présentée.

➤ **GESTION DU PERSONNEL**

. Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe

Suite à l'obtention de son CAP Petite Enfance, Madame Nelly TARDY sera nommée ATSEM Principal de 2^e classe à compter du 1^{er} mars 2021.

En effet, il faut un délai de 2 mois après délibération du Conseil Municipal pour créer le poste et publicité auprès du Centre de Gestion pour valider la nomination. Il s'agit d'une intégration directe dans un grade, avec changement dans le cadre d'un emploi technique à un emploi dans la voie médico-sociale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette création de poste. Les crédits correspondants seront prévus au chapitre du budget 2021.

. Modification du tableau des effectifs

Ce tableau a déjà été présenté lors de la dernière séance du Conseil Municipal avec délibération au 5/11/2020 (cf tableau) il faut le modifier en créant le poste d'ATSEM principal de 2^e classe et le départ à la retraite de Monsieur André Bréchoire au 31 décembre 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce nouveau tableau des effectifs. Les crédits correspondants seront prévus au chapitre du budget 2021.

. Prévoyance : participation de la commune au titre de la protection complémentaire des agents

Pour faire suite à l'abandon du Centre de Gestion de la Charente Maritime des contrats de groupe, au 1^{er} janvier 2021 chaque agent devra souscrire à un contrat prévoyance individuel.

Auparavant un contrat entre le Centre de Gestion et la Mutuelle Générale avait établi en 2013 avec une participation financière de la commune de 25 € par mois/agent.

Aujourd'hui, maintien de cette participation dans les mêmes conditions ; seule obligation, il faut souscrire à un contrat labellisé, mais chaque agent aura libre choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser à compter du 1^{er} janvier 2021, une participation mensuelle de 25 € maximale à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée, uniquement sur le risque incapacité / invalidité. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

➤ **AFFAIRES PATRIMONIALES**

. Proposition d'une cession gratuite au profit de la commune de la parcelle ZI 59

Monsieur le Maire présente une parcelle de 480 m² appartenant aux Consorts Reynaud, cadastrée section ZI N°59, ancienne carrière en friche. La parcelle est située à « La Cabane », vers Les Carrières à Vandré.

Dans le cadre de la succession REYNAUD, la parcelle n'a aucune valeur patrimoniale et aucun intérêt pour les héritiers qui proposent à la commune, à titre gracieux, de s'en porter acquéreur. Celle-ci est déjà propriétaire de la parcelle voisine cadastrée section ZI N° 59 d'une contenance de 520 m², ce qui constituerait un ensemble foncier de 1 000 m². Les frais d'acte resteront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession, afin de porter la commune acquéreur de la parcelle ZI 59 ainsi décrite.

. Proposition d'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle ZE 366

Monsieur le Maire présente une parcelle de 5 m² appartenant à la SAS JDV (M. et Mme Petit), cadastrée section ZE N° 366, formant une partie de la voirie proche du restaurant du Parc Résidentiel de Loisirs « Les Jardins de Vandré ».

Il a été constaté lors d'un alignement, que cette parcelle n'avait pas été rétrocédée à la commune dans les actes de rétrocession de voiries. Il convient donc de régulariser cette vente.

Monsieur le Maire propose que la commune se porte acquéreur de la parcelle, à l'euro symbolique, de formaliser la vente sous la forme notariée et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte notarié chez Maître Parenteau à Ciré d'Aunis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession, afin de porter la commune acquéreur de la parcelle ZE 366 ainsi décrite.

➤ AFFAIRES GENERALES

. Convention de mise à disposition du terrain communal de football de Vandré au Canton Aunis Football Club.

En Septembre, il a été décliné l'occupation du terrain de football le vendredi soir, par manque de participants.

Le club de Nachamps jouait sur le terrain le samedi matin ; une participation de 60 € était demandée.

Ce club demande s'il est possible que les jeunes puissent y jouer lors des compétitions ; à cet effet une convention a été réalisée avec un engagement du nettoyage des vestiaires, traçage des lignes...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette mise à disposition.

➤ AFFAIRES COMMUNALES

. Proposition de transfert du Droit de Prémption Urbain communautaire à la commune, excepté sur les zones économiques.

Pour les droits de préemption urbains il est demandé un transfert de compétence de la CDC. Ce sera donc à la mairie de délibérer sur le droit de préemption ; elle sera donc prioritaire, sauf sur les zones économiques qui resteront de la compétence de la CDC. Cette décision s'applique sur tout le territoire de la Devise.

A chaque vente, la commune est interpellée via une DIA. Dans la majorité des cas la commune n'est pas intéressée, dans le cas contraire, elle doit justifier son intention d'acquisition par des projets.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition de transfert du Droit de Prémption Urbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la délégation du DPU sur les zones non économiques (zones AU « A Urbaniser » et U « Urbaine ») et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délégation.

. Signature d'une convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols proposée par la CDC d'Aunis Sud.

Monsieur le Maire rappelle que pour adhérer au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols, une convention doit être signée entre la CDC et chaque commune volontaire.

Cette convention organise les responsabilités réciproques de la CDC au cours de l'instruction des actes et autorisations du droit des sols. Cette convention, adaptable à chaque commune en fonction du choix des autorisations à instruire, est soumise aux Conseils Municipaux pour délibération. La Devise conserve le droit sur les certificats d'urbanisme, permis de construire, déclaration préalable

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention type.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols avec la CDC, et tout document y afférent.

➤ **DECISION DU MAIRE**

Encaissement d'un chèque d'un montant de 750 € de la coopérative scolaire pour sa participation à l'achat d'un vidéo projecteur pour l'école.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

. Choix du candidat MAPA restauration scolaire

Dans le cadre du marché pour la fourniture et la livraison des repas de la restauration scolaire, le choix du candidat a été fait.

La rédaction a été basée sur un cahier des charges avec la loi Egalim (label), avec en condition du Bio dans l'assiette. Une anticipation de la demande a été faite sur cette loi.

Deux candidats ont répondu : Convivio pro et Restauria.

Nous avons reçu les deux candidats en Mairie. Pour le moment nous ne pouvons pas divulguer le nom de celui retenu, puisque la notification à l'entreprise non retenue a été faite cette semaine (période légale imposée).

Pour le candidat retenu, il a été pris en compte l'engagement de 30 % bio (au-delà de la loi Egalim), animations/équilibre alimentaire/traçabilité.

Obligation de communication aux familles.

. Demande de subvention DETR

La demande de subvention au titre de la DETR doit être faite avant le 31 janvier 2021. La commune doit donc délibérer début janvier pour en faire la demande.

2 projets sont à l'étude : installation d'un préau à l'école devant la garderie, et un parc de jeux à Chervettes.

Afin de constituer au plus vite les dossiers, les devis doivent être déposés avant la date limite : le 10 janvier.

. Election CMJ

Fin novembre nous avons eu la confirmation de la liste des 11 candidats pour le Conseil Municipal Jeunes (7 filles et 4 garçons).

Une réunion est programmée le jeudi 17 décembre prochain pour l'élection du Maire et des Adjointes.

. Distribution des paniers aux aînés

212 personnes recensées pour une demande de 145 colis et 104 colis distribués. Cette attention a été très appréciée des aînés.

. Report du recensement de la population 2021

La Mairie a reçu un courrier de l'INSEE l'informant que les conditions actuelles ne permettent pas la réalisation de l'enquête dans les meilleures conditions. Le recensement est donc reporté en 2022 ; il n'y a pas de date de définie pour le moment, normalement il a lieu le 3^{ème} jeudi de janvier tous les cinq ans.

. Loi Elan

Une application accessible à tous, sera mise en place en 2021, afin d'aider les usagers dans leurs démarches avant le dépôt de leurs dossiers d'urbanisme. Une formation pour les élus et les agents est prévue.

. Bulletin Municipal

Guillaume DAMPURE informe que ce dernier est en cours, mais sera distribué un peu plus tard que d'habitude.

. Associations Foncières.

La Trésorerie a informé la mairie que si les budgets des AFR n'étaient pas votés au 15 février 2021 maximum, elle ne pourrait pas régler les factures qui se présenteraient.

. Préparation du Budget

La préparation du budget fera l'objet d'une réunion de la commission à la rentrée 2021.

. Invitation remise cadeaux de fin d'année et départ retraite André Bréchoire.

Rappel pour la date du jeudi 17 décembre à 16 h 30 à la Salle des Fêtes de Vandré.

La séance est levée à 22 heures.

Fait à VANDRE-LA DEUISE, le.....

Le Maire,
Pascal TARDY

